

INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Albert Pitteloud, concernant circuler dans le bon sens
(08.05.2012) 5.194**

Afin de détourner de la Ville de Sierre la circulation à destination du Haut-Plateau, le Service des routes a proposé d'orienter celle qui provient de la sortie ouest de l'autoroute à travers un tunnel à construire, devant aboutir à l'est de Corin, pour le trafic à destination de Crans. Pour le trafic à destination de Montana, il est prévu de construire une route de Corin à Anchettes (Venthône) à travers le coteau de la Noble Contrée, composé de vignes et d'habitations. Les coûts totaux des travaux pour la route traversant le coteau sont évalués à environ 52 millions de francs.

Cette proposition a deux désavantages majeurs:

1. elle ne détourne pas la circulation en provenance de la sortie est de l'autoroute
2. elle défigure le coteau et le vignoble de la Noble Contrée

Pour peu, on risquera de mobiliser Franz Weber avec le slogan «Sauver le Coteau».

Constatant ces erreurs de conception, un bureau d'ingénieurs a proposé un contre-projet. Eviter la construction de cette transversale sur le coteau et absorber le trafic en provenance de la sortie est de l'autoroute, transitant actuellement à travers Sierre, par la construction d'un tunnel sous Ravire aboutissant au plat de Veyras; coût de cette jonction estimé à environ 56 millions de francs.

La comparaison technique de la solution proposée par le bureau d'ingénieurs à celle du Service des routes permet, pour des coûts identiques:

1. de détourner la circulation provenant des deux sorties d'autoroute à l'extérieur de la ville
2. d'éviter la construction de la transversale à travers le vignoble, qui provoque un mitage inutile du territoire, d'autant plus qu'il existe déjà une route reliant Montana-Village à Bluche
3. de répartir, dès les sorties Est et Ouest de l'autoroute, la circulation destinée à la région de Montana et à celle de Crans.

L'intérêt général de la région plaide à l'évidence pour la solution proposée par ce bureau d'ingénieurs.

Conclusion:

Pour quelles raisons ne vous ralliez-vous pas à cette proposition qui relève du bon sens élémentaire?

Sion, le 8 mai 2012
(08h50)

Groupe UDC, par
Albert Pitteloud, député